

# Séance du mercredi 28 mars 2012

18h30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil douze, le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqué, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire d'après les convocations faites le dix-neuf mars deux mil douze.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

Présents : Mesdames Gaëlle BERNARD, Claudette SEGUIN, Jeannine GROMADA, Mademoiselle Nathalie KERMARREC, Messieurs Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Jean-Luc VARANCEAU, Gérard RICARDEAU, Laurent ANDRE et Francis VION.

Absent : Monsieur Miguel TAUNAY (pouvoir à Francis VION).

Secrétaire de séance : Gérard RICARDEAU

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Approbation du Compte de Gestion 2011**
- 2- **Approbation du Compte Administratif 2011**
- 3- **Affectation du résultat 2011**
- 4- **Vote du taux des taxes locales**
- 5- **Vote du budget primitif 2012**

=====

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Magali PETIT, comptable du Trésor à la Trésorerie de Burie qui assiste à cette réunion.

### **1 - Approbation du Compte de Gestion 2011 dressé par M. BLIN Jean-Francois, M. FRAGNEAU Patrick et Madame PETIT Magali, comptable du Trésor.**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le

receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2 - Approbation du Compte Administratif 2011**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement    |                   | Ensemble          |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                             | Dépens./Déficit   | Recet./Excéd.     | Dépens./Déficit   | Recet./Excéd.     | Dépens./Déficit   | Recet./Excéd.     |
| Résultats reportés          |                   | 44 972,14         | 46 970,05         |                   | 46 970,05         | 44 972,14         |
| Opérations de l'exercice    | 173 009,87        | 226 444,28        | 95 237,72         | 135 181,07        | 268 247,59        | 361 625,35        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>173 009,87</b> | <b>271 416,42</b> | <b>142 207,77</b> | <b>135 181,07</b> | <b>315 217,64</b> | <b>406 597,49</b> |
| Résultats exercice 2011     | 0,00              | 98 406,55         | 7 026,70          | 0,00              | 0,00              | 91 379,85         |
| Restes à réaliser           | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>173 009,87</b> | <b>271 416,42</b> | <b>142 207,77</b> | <b>135 181,07</b> | <b>315 217,64</b> | <b>406 597,49</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>98 406,55</b>  | <b>7 026,70</b>   |                   |                   |                   |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **3- Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé, ce jour, le Compte Administratif pour l'année 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 98 406,55 € ;

\* Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un besoin de financement à la section d'investissement s'élevant à 7 026,70 € ;

\* Considérant que l'état néant des restes à réaliser ;

\* Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012 ;

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2012 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 7 026,70 € ;

- à l'excédent reporté (compte 002) pour 91 379,85 €.

## **4- Vote du taux des taxes locales**

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant les taux proposés par les services de l'état suite à la réforme de l'imposition des ménages ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : ..... 14,59 %

- Taxe foncière sur le bâti : ..... 10,85 %

- Taxe foncière sur le non bâti : ..... 48,02 %

- Cotisation Foncière des Entreprises : ..... 16,32 %

## **5-Vote du Budget Primitif 2012**

La présentation du budget primitif 2012, préalablement étudié par l'ensemble du Conseil Municipal a été effectuée par l'adjoint aux finances, Monsieur Jean-Marie BEGEY.

Le budget s'équilibre en dépense et en recette comme suit :  
- pour la section de fonctionnement à 293 565,85 €uros.  
- pour la section d'investissement à 110 317,55 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif principal 2012 à l'unanimité des membres présent et celui représenté.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h30 et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
**Jean-Michel MARTIN**

Le secrétaire  
**Gérard RICARDEAU**

Les membres du Conseil Municipal

**Jean-Marie BEGEY**

**Jean-Luc VARANCEAU**

**Gaëlle BERNARD**

**Claudette SEGUIN**

**Jeannine GROMADA**

**Francis VIDON**

**Nathalie KERMARREC**

**Laurent ANDRE**

**Pour Miguel TAUNAY**  
*Francis VIDON*